

Commune de Bois-Colombes  
Classement d'office de l'avenue Baudard dans le domaine public communal  
Enquête publique  
Conclusions motivées

## Commune de BOIS-COLOMBES

Avenue Baudard

Classement d'office dans le domaine public communal

Enquête publique du 2 au 17 juin 2025

### **CONCLUSIONS MOTIVEES**

## 1 Objet de l'enquête

Le présent rapport concerne l'enquête publique relative au classement d'office de l'avenue Baudard dans le domaine public communal.

L'avenue Baudard relève actuellement du statut de voie privée.

Cette avenue, voie ouverte au public sans restriction de circulation, s'inscrit dans le système de circulation publique de la Ville, et notamment de déplacements doux (piétons et cycles).

Elle dessert un ensemble urbain d'habitations tout en reliant les voies publiques que sont les rues Victor-Hugo et Charles-Chefson.

Dans un souci de parfaite clarification juridique et d'équité de traitement entre les bois-colombiens, la ville a décidé de lancer une procédure d'intégration de l'avenue Allard au domaine public communal en application de la délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2025.

## 2 La procédure

L'enquête s'est déroulée du 2 au 17 juin 2025 inclus soit 16 jours consécutifs.

La publicité de l'enquête a été correctement faite sur les panneaux municipaux ainsi que sur les quotidiens habilités.

Les riverains concernés ont été informés individuellement par courrier recommandé du 13 mai 2025.

Le dossier et le registre d'enquête mis à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête était complet et suffisamment documenté.

J'ai tenu 3 permanences à la mairie de Bois-Colombes qui ont donné lieu à aucune visite.

Il n'y a aucune observation sur les deux registres.

## 3- Analyse du commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de classement d'office de l'avenue Baudard dans le domaine public communal.

Fait à Vaucresson, le 21 juillet 2025

Gérard DECHAUMET  
Commissaire-enquêteur